

Décision

Générale

colonial

Décision n° 65-423-1932 Secours.

n° 65-423-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 février 1932

Numéro JO
n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro
1 février 1932

TEXTE INTÉGRAL

l'écrivain-interprète Abdou1 Kader Sarrou, est chargé de la traduction en français des actes du tribunal de Cliaria, de Djibouti. Il aura droit, pour ce travail, qui devra être exécuté en dehors des heures de bureau réglementaires, à une rétribution mensuelle de 125 francs.